

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de VEZERE-MONEDIERES-MILLESOURGES
Du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2017**

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 35
 Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 23
 Nombre de conseillers communautaires suppléants présents avec droit de vote : 0
 Conseillers communautaires ayant donné procuration : 7
 Nombre de conseillers participant au vote : 30
 Date de convocation : 02 novembre 2017

Le dix novembre deux mil dix-sept à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle du village de vacances de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président Monsieur JENTY Philippe.

Présents avec vote: CHABRILLANGES Maurice, CHASTAGNAC Martine, COIGNAC Gérard, DEGERY Sylvie, DEGUIN Didier, FULMINET Jean-Claude, GERMAIN Guy, GUILLOU Michèle, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JENTY Philippe, JOFFRE Jacques, LAGARDE Marcelle, LAURENT André, MADRANGE Christian, MARSALÉIX Pierre, MOULU Josette, NOUAILLE Josette, PETIT Christophe, PLAS Marcel, RUAL Bernard, SAGE Alain, TAVERT Françoise, TERRACOL Danielle.

Suppléants présents sans vote : BARDELLE Michel, CAUDY Aimé, LANGIN René, LETANG Eliane.

Excusés: BESNIER Rémi, BOURNEIL Marie-Rose (donne procuration à M. MARSALÉIX Pierre), CHASSEING Daniel, CHAUMEIL Eléonore, COUTURAS Alain, DANTONY Vivianne (donne procuration à TAVERT Françoise), JOUCHOUX Jean-Luc, LAGEDAMON Jean-Louis (donne procuration à M. COIGNAC Gérard), ROME Hélène (donne procuration à M. RUAL Bernard), SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à CHABRILLANGE Maurice), VERGONJEANNE Gilles (donne procuration à M. GERMAIN Guy), VIGROUX-SARDENNE Josiane (donne procuration à M. JENTY Philippe après son départ à 20h).

Secrétaire : Bernard Rual

Délibération 166-2017 : motion pour la réalisation d'une usine à fabrication de pellets sur l'ex « zone bois » de Bugeat Viam.

Considérant l'investissement prévue par l'entreprise CIBV dans la « zone bois du Bugeat-Viam et sa gare »

Considérant que l'entreprise s'est engagée à dépolluer l'actuel site, et à créer plus de 20 emplois directs,

Considérant que l'entreprise est dans l'obligation de respecter les normes en vigueur.

Sous réserve d'informations non communiquées et du respect de la qualité environnementale du projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 28 voix pour, 2 abstentions, 0 contre :

- d'émettre un avis favorable à la réalisation du projet de CIBV de créer une usine de fabrication de pellets sur la zone de Viam-Bugeat

- charge le Président d'apporter cet avis à l'enquête publique.

Certifiée exécutoire le 13/11/2017, affichée le 11/12/2017
 Transmis en préfecture le 30/11/2017
 Fait à Treignac le 13/11/2017
 Le Président, Philippe JENTY



Alain DURAND
31 Bd - godouvièche 19200 USSER
ou
La Butte 19170 S HILAIRE les Courses

Monsieur le Commissaire - Enquêteur
Mairie de Viam 19170.

Dans le cadre du projet de Carbon Ingen'z de créer une usine de pellets torifiés sur le site de la gare-bois de Bougeat-Viam je viens apporter ma contribution à l'enquête publique en cours.

Pour moi 4 thèmes sont à considérer :

Bilan énergétique : Pour être viable durablement cette usine se doit de présenter un bilan énergétique positif, à savoir :

la production des pellets-torifiés doit dépenser moins d'énergie (gaz, mazout, électricité, bois + ...) que l'énergie produite par l'utilisation des pellets fabriqués - Or ce bilan n'est pas pour moi, durablement positif. En effet on peut s'interroger - le bilan des transformations des résidus (branchages, têtes d'arbres...) en pellets sera sans doute positif, le bilan de la transformation des boudes ne sera pas obligatoirement positif. En effet ces boudes auront besoin d'un "nettoyage" important (enlever terre et cailloux entrés dans les racines ce qui nécessitera un fort trépage et lavage). Ces opérations déjà consommatrices d'énergie seront suivies d'un séchage et de la torrefaction à 2 ou 300°, des opérations grosses consommatrices d'énergie -

A ces dépenses énergétiques s'ajoutent toute celles liées aux différents transports avant et après la fabrication.

D'où un bilan énergétique global très faiblement positif pour moi -

Bilan économique: Très dépendant du bilan énergétique.
Avec un bilan énergétique faible ou très faible, le bilan économique sera très dépendant des subventions publiques des différents collectifs: (Europe, Etat, Région, Département...). A l'épuisement de celles-ci on peut s'interroger sur la pérennité du projet à vivre / en lui-même.

Bilan écologique: Suite aux coupes blanches forestières on peut en effet récupérer divers restants (branchages, souches...) mais écologiquement - mais faut-il le faire? La Haute-Corrèze, le Haut-Limousin et globalement une terre pauvre, de plus les zones plantées (résineux ou autres) sont les zones délaissées par l'agriculture (dévalage). Ce sont souvent celles où le sol est le plus pauvre.

Si à l'issue d'une coupe forestière on retire les branchages, les souches... de la surface des sols on ne fait qu'appauvrir un peu plus les terres. Il ne reste plus aucune réserve organique, toute repousse de bois, d'herbes ou autres y sera très très difficile de lente. Faut-il aller dans ce sens? On voit d'ailleurs apparaître ici ou là des reboisements sur des terrains non nettoyés (branchages et souches laissés en place). Économiquement c'est moins coûteux pour le propriétaire d'un appauvri beaucoup moins les sols. Ça conforte ce que j'ai dit plus haut.

Jusqu'à ces années-ci les restants étaient regroupés en andains qui ont un rôle très important sur la biodiversité locale (présentes parmi ces andains de nombreux animaux: renards, blaireaux, rongeurs de toutes espèces, reptiles mais aussi vers et insectes très variés (comme dans les hôtels à insectes)). Rendre les sols nus en enlevant les restants c'est sur ces parcelles, appauvrir les terres mais aussi nuire très fortement à la biodiversité animale.

Bilan environnemental:

Il est évident qu'à proximité immédiate de l'usine certaines nuisances sont présentes: bruits, odeurs, poussières, fumées... Le site d'implantation choisi ne devrait pas entraîner de très fortes conséquences humaines à ce niveau. De plus les prescriptions sanitaires devraient y veiller.

Les transports par route entraîneront inévitablement des inconvénients (camions plus nombreux, bruits, dégradations des routes et pistes en particulier l'hiver ou en période de dégel)
Cela entraînera pour les collectivités des dépenses supplémentaires
- Service départemental des routes pour les RD 979 940 36...
- Communes: petits routes et pistes au cœur des massifs forestiers.

Conclusion.

A l'issue de toutes ces analyses (bilans énergétique, économique, écologique et environnemental il y a-t-il lieu de s'intéresser: le jeu en vaut-il la chandelle?

Face à ces inconvénients apparents, un investissement de quelques millions d'euros sur notre plateau est-il à rejeter? La création d'emplois (directs à 25 directs) est aussi un argument de poids. Faut-il les rejeter dans un à-priori incertain?

Sans doute non.

Aussi j'émet un avis favorable à la réalisation de cette usine et j'invite M. le Commissaire. Enquêteur à en faire de même. Cet avis sera assorti de réserves concernant l'utilisation des boucles (mise en œuvre difficile et coûteuse en énergie). J'attire l'attention pour que les recommandations environnementales soient scrupuleusement respectées et que en cas de non respect de celles-ci une fermeture puisse être prononcée.

Unel le 20 Novembre 2017


A. Demand

Bugeat, le 30 novembre 2017

Sujet: Réclamation concernant le projet d'une unité de torréfaction et pelletisation de plaquettes forestières de la Zone Bois de Bugeat-Viam.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous, soussignés Gerard Grasman et Anne Wetselaar, vous transmettons notre inquiétude concernant l'installation d'une usine à pellets torréfiés sur le site Zone Bois de Bugeat-Viam. Nous habitons à 300 m du site, donc nous sommes les plus concernés.

Nos inquiétudes concernent:

- *le bruit*: le bruit continu de l'installation, même en respectant les limites officielles de U.E. Qu'est-ce qu'il se passe en cas de dépassement des limites? En cas de plaintes on va arrêter les installations?
- La nuisance sonore causée par la circulation routière sera plus intense à cause de la forte augmentation du nombre de camions sur la route.
- Selon le projet le bruit ne dépassera pas les 38 décibels. C'est à dire sur le site ou à quelque distance? Et dans ce dernier cas, à quelle distance?
- *l'air*: l'émission par une cheminée de 30 m prévoit l'injection dans l'air à une telle hauteur que cela ne nuira pas aux environs. Mais qu'est-ce qu'il se passe en cas de brouillard? (très fréquent ici)
- Dans les émission de fumées, quelle est la quantité de particules fines? Tout en sachant qu'elles sont extrêmement nocives pour la santé.
- La pollution de l'air sera fortement augmentée par le grand nombre de camions prévus.
- Il est fort probable que le process de torréfaction engendre une odeur désagréable.
- *accidents*: le risque d'accidents routiers sera considérablement augmenté, ainsi que dans le village de Bugeat même, où passent déjà beaucoup de camions par jour.
- *incendies*: le risque d'incendie sur le site de l'usine n'est pas quelque chose à négliger.
- *emplois*: la perspective de création des emplois est une raison pour plusieurs personnes d'être favorable à ce projet, mais le nombre de postes reste flou. Dans une telle usine le processus sera sans doute automatisé pour la plus grande partie, donc pas besoin de beaucoup de main d'oeuvre. Si ces quelques employés n'habitent pas Bugeat, ils devront s'installer ici? Comment les commerçants pourront en profiter?

Ce qui a été mentionné ci-dessus, n'est pas exhaustif, mais nous mène quand même à la conclusion que cette usine ne doit pas être construite dans notre commune, au centre d'un Parc Naturel Régional!

Il y a 16 ans nous nous sommes installés à Bugeat, et depuis nous vivons ici avec beaucoup de plaisir, tout en profitant de la nature, du calme, de l'air frais. La décision de nous installer à Bugeat a aussi été prise pour des raisons de santé, car moi Gerard, je suis asthmatique (chronique).

Cette usine à pellets torréfiés mènera sans aucun doute à une forte dégradation de cadre de vie.

NOUS SOMMES DONC CARRÉMENT CONTRE CE PROJET.

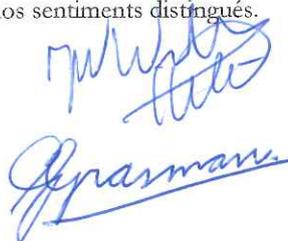
Propositions

Il va de soi que nous sommes absolument pour plus d'emploi à Bugeat et en Corrèze, mais seulement si ce sont des usines ou des entreprises non-polluantes, par exemple une usine pour la fabrication de panneaux photovoltaïques.

Puisque la nature est un point fort de la Corrèze et de Bugeat, nous proposons d'investir plus dans le tourisme. Nous conseillons de mener une étude dans ce sens en collaboration avec le P.N.R.

Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte nos observations, questions et propositions et de les transmettre à Monsieur le Préfet, et nous vous prions d'agréer, Monsieur, le commissaire enquêteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Anne Wetselaar: anwetselaar@gmail.nl
Gerard Grasman: gerard.grasman@hotmail.nl



Elisabetta POPINEAU
3, Impasse George Sand
14430 DOZULE

Dozulé le 29 Novembre 2017

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de Viam
19170 VIAM

Monsieur,

Je suis propriétaire d'une prairie et également d'une maison, en indivision, situées à Gourdon-Murat (19170).

Très intéressée par le dossier CARBON INGEN'R BUGEAT-VIAM, je vous prie de prendre en considération mon vote favorable à ce projet d'installation.

Avec mes remerciements, sincères salutations.

E. POPINEAU



Youmetas Michelle
70 Rue Nationale
19170 Bugeat

Bugeat le 5-12-2017

Monsieur,

Etant dans l'impossibilité
de me déplacer, je souhaite prendre part
à l'enquête publique concernant le
projet d'usine à pellets, je suis pour
cette implantation, car sans travail
notre pays se désertifie et n'a plus
d'avenir.

Avec mes meilleurs salutations.

M. Youmetas

Mr Capitaine Odile
31 Rue de Mulvaches
19170 Bugat

Bugat le 8/12/17

Monsieur

Je suis dans l'impossibilité
de me déplacer, mais je souhaite
donner mon soutien à l'enquête
publique concernant l'usine des
petets

Je suis pour cette implantation qui
va fournir de l'emploi pour Bugat et
alentour

Avec mes salutations



objet : Enquête publique relative au projet de la
Société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

la Vergne, le 11/12/2017

Monsieur le Commissaire,

Ayant pris connaissance que tardivement du projet d' usine de pellets de CIBV, je tiens cependant, par la présente, apporter un avis négatif sur ce projet pour différentes raisons.

Tout d'abord, ces travaux de grande envergure seront inévitablement effectués par des engins lourds qui vont abîmer les sols contrairement aux petits travaux exécutés ponctuellement dans le temps et dans l' espace.

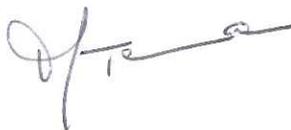
Les propriétaires forestiers vont se retrouver avec des sols sans humus, ce qui empêchera leur reconstitution sur des décennies voire définitivement.

Au niveau de l'emploi, les petits entrepreneurs sur place et les scieries locales vont être pénalisés par ce genre d'exploitation et perdront du travail.

Enfin, après leur forfait effectué, les “ prédateurs ” s' en retourneront ni vus ni connus ...

Veillez, Monsieur le Commissaire, prendre en compte mon désaccord pour ce projet et agréer mes salutations distinguées.

Madame Martine TEUMA, membre-associée du Groupement forestier de la
Clide (de 47,5 ha)
23200 Moutier-Rozeille



**Mairie
de Lestards
(Corrèze)**

Code Postal : 19170



☎ 05.55.94.01.61

✉ 05.55.94.02.67

mairiedelestards@wanadoo.fr

Objet : Projet d'installation d'une usine de pellets sur la zone Bois Bugeat - Viam

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par le présent courrier, en tant que Vice président du Conseil départemental de la Corrèze, Conseiller départemental du canton Plateau de Millevaches et Maire de Lestards, j'ai l'honneur de vous faire part de mon avis favorable et de mon soutien total au projet d'installation d'une unité de fabrication de pellets sur la zone d'activité de Bugeat – Viam porté par CIBV.

En effet, ce projet est de nature à permettre le développement de l'activité forestière et économique de notre territoire. Il apparaît également indispensable au maintien et au développement de l'emploi sur le secteur.

Vous trouverez donc également joint à ce courrier :

1. La délibération du Conseil municipal de Lestards en date du 11 novembre soutenant ce projet
2. une pétition recueillant 45 signatures collectées sur la commune de Lestards.

Restant à votre disposition et espérant sincèrement que ce projet aboutisse, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur en l'assurance de mes sincères et cordiales salutations.

Christophe PETIT

Commune
de LESTARDS
(Corrèze)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 novembre 2017

Nombre de conseillers	11
En exercice	11
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil dix-sept, le onze du mois de novembre, à dix heures, le Conseil Municipal de LESTARDS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Christophe PETIT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/10/2017

Délibération n°2017/28	Présents : 10 conseillers : MM PETIT Christophe, BARDELLE Michel, DEGERY Robert, M BROUSSELOUX Guy, DEGERY Michel, FOURNIAL Roland, HOCHART Alexandre, RIVIERE Sébastien, CROUCHET Nathalie, GAGE Pascal
Motion de soutien au Carbon Ingen'r Bugeat Viam	Absent(e)s excusé(e)s: GOURDON Albert
	M HOCHART Alexandre a été élu secrétaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de Somival d'implanté sur le terrain de l'ancienne zone bois de Bugeat-Viam une usine de collecte de rémanents laissés sur place après les coupes de bois, qui seront séchés et torréfiés sous forme de pellets.

Monsieur le maire indique qu'une enquête publique est ouverte du 14 novembre 2017 au 15 décembre 2017 à la mairie de Viam.

Monsieur le Maire propose de voter une motion de soutien pour l'implantation de l'usine Carbon Ingen'r Bugeat Viam (CIVB Bio Combustible).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide d'adopter une motion de soutien à Carbon Ingen'r Bugeat Viam (CIVB Bio Combustible).

- charge Monsieur le Maire de transmettre cette motion à l'enquêteur public chargé de cette affaire.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de TULLE et publication par
voie d'affichage le 11/11/2017

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Christophe PETIT



Signature of Christophe Petit

R. Degery
2^{ème} Adjoint

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

29 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Tulle, le 12 décembre 2017

PASCAL COSTE
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CAB/FP

Monsieur Jean-Paul BAUDET
Commissaire enquêteur
Mairie de Viam
19170 VIAM

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le dossier relatif à la création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés sur la zone bois de Bugeat-Viam présenté par la Société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM fait actuellement l'objet d'une procédure d'enquête publique.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous transmettre un extrait de la délibération de soutien de la Commission Permanente du Conseil départemental du 8 décembre 2017, adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie de bien vouloir l'intégrer à votre dossier d'enquête.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pascal COSTE

J.F. PRESSICAUD,

27, route d'Aubusson,
23500 Felletin

Felletin, le 12/12/17

M. le Commissaire Enquêteur,
Enquête publique C.I.B.V.,
Mairie de Viam.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Le projet C.I.B.V. suscite à juste titre
nombre de prises de position contradictoires.

Je me range fermement dans la catégorie de
ceux que ce projet inquiète et qui souhaitent qu'il ne se
réalise pas.

Les arguments développés pour justifier l'opposition
à ce projet sont nombreux, divers et complémentaires; ils
ont déjà été présentés avec beaucoup de pertinence par
l'association "non à la montagne pellets" et par de
nombreuses autres personnes; ~~je~~ j'estime par exemple que la
contribution qui vous a été adressée par Julien ^(CASSAGNE) Cassagne
est très convaincante.

Pour ma part, il me semble que ce projet illustre
le choix à faire entre deux possibilités d'avenir pour
la montagne limousine:

1 soit poursuivre le développement industriel de
l'exploitation forestière avec son cortège d'effets secondaires
dommageables;

- nuisances locales: bruit, odeurs, pollution de l'eau...
- encouragement économique à la poursuite des
coupes rases et de la forêt industrielle
- stérilisation des sols par l'exportation de la
matière organique et leur bouleversement par les engins
mécaniques.

2 soit encourager une renaissance diffuse des
activités locales par et pour les habitants, en s'offrant
-sent du modèle industriel (mirage de la création
d'emplois) et en soutenant une utilisation économe et
autonome des ressources locales.

→

Ce devrait être une priorité concernant la forêt: il faut refuser les coupes rases systématiques et aller vers une pratique forestière s'appuyant sur la régénération naturelle et une sylviculture sélective recherchant la qualité et la durabilité. Mais cela concerne aussi le vie sociale de la montagne limousine: il est plus important de maintenir un tissu associatif riche et vivant, ce qui représente des dizaines d'emplois (menacés par la suppression des emplois aidés), que de créer vingt emplois industriels éphémères.

Au moment où toutes les personnes soucieuses de l'avenir s'inquiètent de l'évolution du climat et des atteintes irréversibles à la biodiversité (cf. l'appel récent de 15000 scientifiques), nous devons montrer que chez nous, au sein de ce territoire qui nous tient tellement à coeur, nous savons faire les bons choix pour préserver la possibilité d'un avenir durable et donc nous opposer à un projet qui nous entraîne vers une dégradation supplémentaire de notre milieu naturel et social.

Premcaud JB